COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE
Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35.
Fax : 02.31.14.29.39.

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 014 333 26 00092
Déposé le : 17/07/2026
Sur un terrain sis à : 7 Rue de la 6ème Airborne - HONFLEUR
14333 CO 287
Pour : Modification de l'aspect extérieur et installation d'une ventouse

DESTINATAIRE
Madame Uchinokura Mathilde

7 Rue de la 6e airborne

14600 HONFLEUR

Autorité compétente : Le Président de la CCPHB au nom de la CCPHB
Affaire suivie par Louis-Marie CARLIER

Madame,

Vous avez déposé le 17/07/2026 à la mairie de HONFLEUR une déclaration préalable.

Par lettre du 17/07/2026 qui vous a été présentée le 18/07/2026, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DPC00 - Formulaire Cerfa

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de HONFLEUR en date du 18/10/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.
Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Honfleur, le 30 OCT. 2026

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Vice-Président en charge de l'Urbanisme

COMMUNAUTE DE COMMUNES HONFLEUR/BEUZEVILLE

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le (ou les) demandeur(s) peut (peuvent) contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il(s) peut (peuvent) saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il(s) peut (peuvent) également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État, dans un délai d'un mois (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Cette démarche ne prolonge toutefois pas le délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.